

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
Réclamations..... 1 fr.
Annonces anglaises..... 0 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements.....	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	18 fr.	32 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

La Question Ministérielle

Paris, 23 octobre.

Des nouvelles contradictoires continuant à circuler au sujet de la question ministérielle, nous croyons pouvoir annoncer d'une manière certaine que le ministère a résolu de ne pas donner sa démission avant l'ouverture de la session. Quels que soient les projets qui aient été formés primitivement, la décision est aujourd'hui définitive.

Le ministère se présentera le 28 octobre devant les Chambres, prêt à répondre aux interpellations qui lui seront adressées au sujet de ses actes pendant l'absence des Chambres. Toutefois, le ministère indiquera que, s'il reste aux affaires pour répondre de ses actes, il remettra sa démission au président de la République aussin de la discussion qui aura lieu devant les Chambres et quelle que soit l'issue de cette discussion, afin de permettre au président de la République de constituer un cabinet répondant à la situation nouvelle créée par les élections du 21 août.

Tous les bruits mis en circulation par certains journaux au sujet de combinaisons plus ou moins avancées qui seraient en voie d'élaboration, sont inexacts. Aucune démarche, aucun pourparler n'ont été engagés jusqu'à ce jour pour la constitution d'un nouveau ministère.

Celui-ci, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, ne pourra être constitué qu'après l'achat public devant les Chambres, c'est-à-dire plus tôt du 10 au 15.

Hors cela, on peut tenir comme certain que tous les renseignements détaillés dont certains journaux sont si prodigues sont absolument erronés.

Ajoutons, comme dernier détail, que le cabinet ne prendra l'initiative d'aucune déclaration devant les Chambres, et qu'il attendra d'être interpellé.

Quant au point de savoir si le président de la République adressera un message aux Chambres, il demeure encore réservé.

On ne sera fixé sur ce point que dès les premiers jours de la semaine.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 octobre

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le décret convoquant les électeurs pour le renouvellement partiel du Sénat étant signé par M. Grévy, le conseil des ministres a décidé qu'il serait publié demain lundi au Journal officiel.

La date de l'élection des sénateurs reste fixée, comme nous l'avons dit il y a quelques jours, au 8 janvier. Seulement, on a modifié la date de convocation des conseils municipaux pour l'élection de leurs délégués sénatoriaux.

Au lieu du 20 novembre, qui était la date primitivement choisie, on s'est arrêté définitivement à celle du 27 novembre.

LA PROPOSITION CORENTIN-GUYHO

Nous pouvons affirmer que M. Corentin-Guyho a remis à M. Gambetta sa proposition relative à l'organisation des cultes. Le travail du député du Finistère est remarquable et son auteur s'est appliqué à bien établir les relations du clergé et de l'État en se tenant rigoureusement dans les limites prescrites par le Concordat de 1801.

Ce que nous pouvons dire de cet instrument politique, c'est qu'il réclame un Conseil supérieur spécial des cultes qui aurait les attributions les plus étendues pour ce qui concerne les affaires religieuses.

Il serait composé de quinze personnes. Un pasteur et un rabbin en feraient partie.

L'ambassadeur auprès du Saint-Siège relèverait désormais du ministre des cultes et serait une sorte de juri-consulte chargé de régler les relations entre le pape et le gouvernement français.

Les questions de subventions, de quêtes et en général toutes choses se rapportant à des intérêts pécuniaires, relèveraient directement de l'État.

Lorsqu'une vacance épiscopale se produirait, elle devrait être comblée dans les vingt-quatre heures après la démission ou le décès du prélat titulaire.

Les nominations des chanoines échapperaient aux évêques et relèveraient des chapitres.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui, à cette place, de plus amples détails sur cette œuvre destinée à avoir un grand retentissement.

Dans les premiers jours de la semaine prochaine, M. Corentin-Guyho expliquera longuement son projet à M. Gambetta. M. Corentin-Guyho deviendrait-il le ministre des cultes du prochain ministère? L'importance de son travail le laisserait supposer. Si sa proposition devait être adoptée, nul mieux que lui ne pourrait l'appliquer.

MEETINGS A PARIS

Paris, 23 octobre.

La réunion des intransigeants au cirque Fernando a entendu M. de Billing, ex-consul à Tunis, qui a fait des révélations complètes, semblables cependant à celles déjà publiées par les journaux parisiens.

Les 3,000 assistants ont voté à l'unanimité une résolution de mise en accusation du ministre.

La réunion a été très calme.

A la salle Graffard, une réunion socialiste a été tenue pour discuter la même question. Il y avait près de 4,000 personnes.

La séance a été très agitée et plusieurs incidents se sont produits au cours de la discussion.

L'assemblée a voté à l'unanimité comme au cirque Fernando la mise en accusation du ministre.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 23 octobre.

A la suite de l'échange des dernières communications entre Rome et Paris, les délégués italiens, pour le traité de commerce, repartiront pour Paris mercredi, afin d'assister samedi à la séance de la conférence, regardée comme définitive.

Ils auront pleins pouvoirs pour conclure.

Le bureau du comité français pour le traité de commerce franco-américain s'est rendu à la légation des États-Unis, afin de manifester les sympathies de la France pour l'Union américaine à l'occasion du centenaire de Yorktown.

En l'absence du président, M. Foucher de Careil, empêché par un deuil de famille, l'un des vice-présidents du comité, M. Héland, président du syndicat général, a présenté à M. Lévy Morton, le ministre américain, la délégation, qui se composait de MM. Gustave Roy, président de la chambre de commerce de Paris; Hippolyte Cahuzac, président de la commission d'étude; P. A. Delboy, conseiller général de la Gironde, etc.

Après avoir fait connaître l'objet de cette visite, M. Héland a rappelé brièvement l'origine du comité français, fondé en vue de faciliter l'échange entre la France et l'Amérique, par un abaissement réciproque des tarifs des deux pays. Il a dit que la France a fait disparaître de son tarif général les prohibitions qui frappaient certains articles américains, et a exprimé l'espérance de voir prochainement les États-Unis répondre à cette avance en abaissant leurs propres tarifs.

Le ministre des États-Unis a répondu que le peuple américain avait toujours gardé une vive gratitude pour les services que la France lui a rendus. Il a remercié le comité français de sa démarche. Il a ajouté :

« Quant aux tarifs, c'est une question que nous considérons comme très large; nous ne sommes point portés à nous fier par des conventions spéciales, nous aimons mieux un système de tarifs uniforme pour toutes les nations. Mais je dois constater qu'il se fait chez nous une propagande active en vue d'une révision et d'un abaissement des tarifs actuels. Tout le monde doit désirer, d'ailleurs, que les deux grandes Républiques accroissent leurs relations et l'extension du commerce est le meilleur moyen d'arriver à ce résultat. »

EN AFRIQUE

Les armements

Toulon, 23 octobre. — Trois bataillons des 115^e, 130^e et 130^e d'infanterie sont arrivés. Ils se sont embarqués sur le vaisseau transport l'Algésiras, qui a pris également à son bord la 9^e batterie du 27^e d'artillerie, et qui est parti hier dans la soirée pour la Goulette, portant en tout 48 officiers, 1,705 hommes, 140 chevaux et mulets et 16 jours de vivres de campagne.

Nouvelles du Sud-Oranais

Alger, 23 octobre. — Le bruit d'une incursion prochaine de Si-Sliman prend de jour en jour plus de consistance. Des renseignements venus de tous les points du Sud-Ouest confirment cette nouvelle.

— Hier, quatorze personnes ont été assassinées près de Souk-Arrhas. Les détails manquent.

— Rien ne confirme l'entente entre Si-Sliman, Kaddour et Bou-Amema.

Si-Sliman, allant vers Figuig, est abandonné par un certain nombre d'adhérents.

Le chemin de fer du Kreider

Le Kreider, 23 octobre. — Le chemin de fer est terminé sur un parcours de 10 kilomètres dans la direction de Mecheria.

Ici, quinze cents ouvriers travaillent continuellement. Les travaux sont dirigés par des officiers du génie, qui ont sous leurs ordres deux compagnies d'ouvriers du génie.

On construit une redoute de 130 mètres de long sur 110 de large, ayant 4 bastions. Un de ces bastions servira de gare. Le matériel roulant pourra être logé dans l'intérieur en cas d'attaque.

M. Amédée Le Faure en Tunisie

Paris, 23 octobre. — Il est inexact que les ministres de la guerre et des affaires étrangères aient envoyé une dépêche interdisant de communiquer à M. Amédée Le Faure, député de la Creuse et correspondant du Télégraphe, des renseignements sur la situation en Tunisie.

Les excitations turques

Constantinople, 23 octobre. — Le comité qui vient de se former ici pour propager l'insurrection en Tunisie comprend presque tous les familiers du palais et les émigrés tunisiens, entre autres Larbi, Loroix et l'ancien ministre de la guerre, Rustem. On annonce aussi l'arrivée de Mehmed-Bairan, ancien ministre de l'instruction publique de Tunisie.

Les émigrés tunisiens sont entourés de toutes les prévenances possibles de la part du palais.

Deux régiments d'infanterie appartenant au corps d'armée d'Andrinople et le régiment

BULLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 96

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Dr. M. de Puymandour eut pitié de froisser tous les idées du duc de Champdoce de heurter ses préjugés, qu'il ne s'y fût pas pris autrement. Mais il n'avait rien pitié de semblable, le digne homme. Une telle pensée était bien loin de son esprit, cela sautait aux yeux. Sa figure n'exprimait que le parfait contentement de soi et des autres; il se reposait, il triomphait en dehors, il jouissait.

Les manières d'être n'avaient rien de surprenant et qui était au fait de sa position dans le pays. Il jouissait d'une exécrable réputation.

M. de Puymandour habitait avec sa fille unique, Marie, une ravissante maison moderne, éloignée de moins d'une lieue de Champdoce. Recevoir son plus grand bonheur, et il recevait magnifiquement.

Les hôtes du voisinage, qui acceptaient les meilleurs grâces du monde ses bons dîners, ne savaient pas pour le déshériter belles dents, tout d'argent. On disait très nettement : « Ce vo-

dour, ce coquin. » Il eût été prouvé qu'il s'était enrichi à arrêter des diligences sur les grands chemins, qu'on ne l'eût pas traité beaucoup plus mal.

C'est qu'en effet, il était riche. Il ne possédait pas moins de cinq millions, assurément les bien informés. De là, certainement, la haine.

La vérité est que M. de Puymandour était un galant homme, qui avait fort honnêtement gagné ses millions à faire le commerce des laines sur les frontières d'Espagne.

Son grand, son seul tort était de s'appeler simplement Palouzat.

Hélas ! il vivait heureux et estimé à Orthez, sa ville natale, quand un matin la tarantule nobiliaire le piqua, et sa vie fut empoisonnée.

Son nom de Puymandour, il l'avait emprunté à une de ses terres; son titre de comte, il l'avait acheté à l'étranger; ses armes, il les avait commandées chez le meilleur faiseur de Paris.

Dès lors, il n'avait plus eu qu'une préoccupation : être, ou du moins paraître noble.

Chasse d'Orthez par les plaisanteries béarnaises, il vint s'établir en Poitou, espérant y trouver la noblesse moins exclusive et plus clémente. L'unique erreur !

Il fut toléré dès le premier jour; reconnu, jamais. Et depuis douze ans, une moyenne de cinq allusions par jour lui prouvait qu'on n'oubliait pas son origine.

C'est dire quels sentiments de gratitude profonde il apportait au château de Champdoce.

Dîner chez ce terrible duc, qui jamais n'admettait personne à sa table, c'était recevoir un indiscutable brevet de noblesse.

Aussi, lorsqu'on eut servi le café, — le duc en avait envoyé acheter à Bivron, — la reconnaissance de M. de Puymandour déborda en actions de grâces et en promesses d'absolu dévouement.

Mais dix heures sonnaient, il parla de se retirer,

et bientôt il sortit, fier d'offrir son bras au duc de Champdoce, qui avait insisté pour l'accompagner jusqu'à la route.

Ils allaient lentement, s'arrêtant de temps à autre, et Norbert qui marchait derrière eux, pouvait saisir quelques bribes de leur conversation.

— Je n'ai qu'une parole, faisait M. de Puymandour, j'irai jusqu'au million tout rond, c'est une somme cela.

— Trop faible de moitié, répétait le duc.

— Songez que ce sera comptant.

— J'ai tout mon cher comte, vous irez bien jusqu'à quinze cent mille francs.

— Ah !... monsieur le duc, vous m'égorgez...

Mais qu'importait à Norbert cette discussion d'intérêts mesquins !

Il était à cent lieues de la situation présente. Depuis que cette jeune fille si belle lui était apparue comme une vierge miraculeuse à un mystique, sa pensée ne lui appartenait plus.

Sa préoccupation était si profonde, que c'est par un instinct purement machinal qu'il s'arrêta quand s'arrêtèrent son père et M. de Puymandour.

Et certes, il n'entendit rien des phrases qu'ils échangeaient avant de se séparer, tout en se prodiguant les poignées de main.

— Vous avez mon dernier mot, disait le duc de Champdoce.

— Oh ! jamais, c'est impossible.

— Laissez donc, vous y viendrez... dans votre intérêt.

— Enfin, je réfléchirai. Nous avons du temps devant nous et nous sommes gens de revue. Sans atieu, monsieur le duc !

— Sans adieu, cher comte. Mes respectueux hommages à Mlle de Puymandour.

Il était déjà loin, ce « cher comte », et le duc de Champdoce restait en place, écoutant le bruit de ses pas qui devenait de moins en moins distinct.

Quand il fut certain qu'on ne pourrait l'entendre :

— Jarnicoton ! s'écria-t-il, ce sire de Puymandour peut s'estimer heureux que j'aie besoin de lui. Vit-on jamais faquin plus outré que lui !

d'artillerie caserné à Scutari partent pour Tripoli.

Plusieurs transports de guerre sont en train de charger des munitions, des armes et des approvisionnements.

Dans les mosquées de la Mecque, les ulemas ont prêché aux pèlerins de la guerre sainte contre les Français.

Les troupes d'Ali-Bey

Tunis, 23 octobre. — Ali-Bey ayant reçu l'ordre de marcher vers Zaghouan, a éprouvé une vive résistance de la part d'une partie de ses troupes.

Le commandant français de Medjez, averti, fit dire que si les troupes tunisiennes refusaient de marcher, il irait lui-même faire fusiller les plus mutins.

Dans ces conditions, Ali-Bey put enfin décider ses soldats à obéir, mais il craint d'être attaqué en marche par les insurgés.

On dit que des masses considérables d'insurgés sont campées près du chemin de fer entre Oued-Zargua et Bordi-Touka.

Nouvelles diverses

Paris, 23 octobre. — La colonne Etienne a quitté Soussou, le 21 octobre, marchant sur Kairouan.

Une dépêche du général Forgemol dit qu'il est arrivé à Kasaouinet-Elvenem. Il arrivera demain à Ronya.

Des groupes de trois cents cavaliers sont signalés à une distance de 10 kilomètres sur les flancs de la colonne.

Plusieurs tribus ont offert leur soumission.

LA TUNISIE ET LA PRESSE AMÉRICAINE

Pour répondre à ceux qui prétendent que l'expédition tunisienne est une guerre entreprise uniquement pour la satisfaction d'intérêts personnels, nous aurions qu'à jeter un coup d'œil sur la presse américaine, dont l'inquiétude clairvoyante considère déjà la future Tunisie, reconstituée par nos armes, comme la plus redoutable concurrente des États-Unis, sur le marché Européen.

De l'autre côté de l'Atlantique, on ne se préoccupe déjà plus, ni de Kérouan, ni du reste de la besogne que nous avons encore à accomplir. Pour les Américains, c'est un détail.

Devantant les événements inévitables, ils admettent le fait accompli, d'une Tunisie française, prospère et pacifique, où la charrue et la batteuse remplaceront sous peu la mitrailleuse et l'épée. Ils entendent déjà d'immenses récoltes embarquées sur d'innombrables navires, venant faire une concurrence facile à leurs produits.

« Il est certain, dit l'Economist de New-York, que si la France s'y applique, les blés de Tunis évinceront bientôt nos céréales. »

« En peut-il être autrement ? »

« Tout d'abord, les terrains cultivables en Tunisie sont immenses. »

« Leur prix est de moitié inférieur à celui que nous payons dans les États occidentaux de l'Union américaine. Leur fertilité est si grande, qu'on obtiendrait facilement deux récoltes par an. Quant au blé provenant de ces cultures il égalerait certainement, comme qualité, le froment si recherché de Hongrie. »

« Les meilleurs chevaux et les bœufs de labour ne coûtent guère, en Tunisie, que la moitié du prix que nous les payons aux États-Unis. »

« Enfin, tandis que les blés d'Amérique ont à parcourir plusieurs centaines de lieues en chemin de fer jusqu'à la côte, pour s'embarquer de là pour un lointain voyage par mer, la plus reculée des fermes tunisiennes sera toujours relativement proche des ports européens. »

« La Goulette n'est qu'à soixante heures de Gènes et seulement à quatre-vingt-quatre heures de Trieste et de Fiume. »

« Les fermes tunisiennes produisent toute espèce de céréales, toute espèce de denrées, et pour peu que le gouvernement français sache administrer cette nouvelle colonie africaine d'une manière plus intelligente et surtout dans un esprit plus libéral, que cela n'a été le cas jusqu'ici pour l'Algérie, nous aurons, sans peine, à lutter contre la plus redoutable des concurrentes ; car la Tunisie réunit toutes les conditions de prospérité dont d'autres contrées, par exemple la Russie, sont partiellement privées. »

Tel est le langage d'un journal américain dont la compétence en matière économique n'a jamais été discutée.

LA RÉVOLUTION EN IRLANDE

Londres, 23 octobre. — Les dernières mesures de vigueur prises par le gouvernement anglais ont eu pour résultat immédiat d'exaspérer les directeurs de la Land league et de les confirmer dans leur résolution de résistance à outrance.

Nous tenons de source certaine que notamment les dernières appréciations de l'évêque Croke ont été sérieusement appréciées par les meneurs de la Ligue qui se sont réfugiés en France. Ceux-ci contestent d'une manière formelle qu'il n'y ait pas plus de raison de refuser les fermages maintenant qu'avant l'arrestation de M. Dillon. Ils affirment qu'il n'existe pas de comparaison entre les situations. Selon eux, le gouvernement anglais a maintenant mis de côté tout scrupule, fait appel à la force brutale, foulé la loi aux pieds et supprimé toute forme de Constitution.

En conséquence, le comité directeur vient de transmettre aux membres restés en permanence à Dublin et en Angleterre ses instructions qui peuvent se résumer ainsi :

« Les efforts du comité directeur doivent donc tendre, avant tout, à empêcher le peuple de se rendre à discrétion et de payer des loyers aux géoliers de ses compatriotes. »

« Les chefs responsables de la Ligue ont soigneusement examiné l'opportunité d'une grève contre les fermages, et ils croient que cette conduite est la seule sage et courageuse dans la situation actuelle. Ce n'est pas le moment de discuter. La crise est imposée aux Irlandais. Il faut y résister, non par des compromis, mais en hommes courageux et résolus, se rappelant le mot d'ordre du mouvement : *A has le Landlordisme.* »

On dit que M. Parnell sera transféré de Kilmahain dans une prison de l'intérieur du pays.

On assure en outre que toute visite à M. Parnell, O'Kelly, Dillon, Sexton, Brennan et Kettle, a été interdite pendant huit jours.

Une lettre de M. Forster déclare que le gouvernement continuera à prendre des mesures pour faire respecter les lois.

Une quinzaine d'arrestations ont été opérées hier en Irlande.

La Ligue irlandaise à New-York a convoqué tous les délégués des ligues irlandaises en Amérique et au Canada pour discuter les mesures convenables à prendre en vue de la crise actuelle.

Chicago, 23 octobre. — Voici le texte d'un manifeste adressé, cette nuit, au peuple irlandais, par l'entremise de M. Patrick Egan, trésorier de la Ligue agraire nationale d'Irlande, par M. W. K. MacAllister, premier juge à la cour d'appel de l'Illinois, à la suite d'une réunion qui a eu lieu à Chicago :

« Quinze mille citoyens de Chicago signent ce soir l'ultimatum formulé par vous et par vos chefs emprisonnés, et adhèrent au mot d'ordre défendant de payer les redevances. Tant que M. Gladstone n'aura pas ouvert les cachots où sont détenus les hommes les plus chevaleresques de l'Irlande, et que l'on n'aura pas garanti les droits constitutionnels, proclamés la liberté de la parole et aboli la féodalité, nous donnerons, pour vous soutenir, notre argent et notre vie. »

Informations

Paris, 23 octobre.

Important mouvement judiciaire

Un important mouvement judiciaire est en préparation au ministère de la justice. Il sera très probablement signé au conseil des ministres de mardi et paraîtra mercredi au Journal officiel.

Il sera pourvu, dans ce mouvement, au remplacement de M. Massé, président de Chambre à la cour de cassation, récemment décédé, et de M. Sigaudy, premier président de la cour de Montpellier, atteint par la limite d'âge.

Les autres nominations, beaucoup moins importantes, porteront surtout sur les parquets.

Les victimes du coup d'Etat

Les préfets ont été invités à presser autant que possible le travail des commissions départementales chargées de statuer sur les demandes introduites par les victimes du coup d'Etat de Décembre.

Le gouvernement voudrait être en mesure de soumettre au commencement de novembre les décisions des commissions départementales à la commission générale constituée à Paris et n'a, aux termes de la loi, d'autre attribution que de veiller à ce que le crédit de six millions ne soit pas dépassé.

Mais il est à craindre que certains départements ne soient pas prêts, car plusieurs d'entre eux, le Var, les Basses-Alpes, la Seine, la Nièvre ont fourni à eux seuls plusieurs milliers de demandes.

Les incidents de Saumur

Nous croyons savoir que le ministre de la guerre a décidé la mise en non-activité, par retrait d'emploi, de dix des officiers de Saumur qui ont pris part à la manifestation bruyante et scandaleuse dont nous avons parlé.

Les officiers-élèves seraient remplacés par un nombre égal de sous-officiers-élèves.

Il est également question de transférer au camp d'Avor l'école de cavalerie de Saumur.

Il se confirme qu'un certain nombre de députés, quelles que soient les mesures de rigueur prises par le gouvernement contre les officiers qui se sont permis de chanter, à Saumur, les chansons les plus injurieuses contre la République et le président, sont décidés à demander, dès la rentrée, la suppression de l'école.

Les élections en Algérie

On annonce que M. Jacques se portera candidat aux élections sénatoriales du 8 janvier. M. Pétreille, ancien préfet d'Oran, se portera candidat à la députation.

On annonce aussi la candidature de M. Houdas, professeur d'arabe à l'école supérieure d'Alger.

La catastrophe de Charente

Les résultats de l'enquête sur la catastrophe de Charente établissent jusqu'à présent la responsabilité du chef de gare de Charenton et de Maison-Alfort, par leur négligence dans l'exécution de la consigne.

La santé de M. Louis Blanc

Le bruit a couru que M. Louis Blanc était dans un état désespéré.

Voici la vérité :

M. Louis Blanc est très souffrant. C'est malheureusement son état normal depuis longtemps.

Lorsqu'il se livre à un excès de travail comme il l'a fait en ces derniers temps, son état s'aggrave.

Il ne s'agit pas qu'il faille en tirer, comme on l'a fait, de funèbres nouvelles.

Nous pouvons dire aujourd'hui que M. Louis Blanc va mieux et qu'il a pu faire un tour de promenade.

Petites Nouvelles

Une décision de M. Magnin prolonge jusqu'au 26 octobre au soir le délai pour le versement du quatrième terme de l'Emprunt amortissable.

Le congrès électoral de Constantine a demandé à M. Thomson d'opter pour la deuxième circonscription et à choisir le docteur Treille comme candidat dans la première.

Paris, rectifiant ses assertions sur la résidence actuelle de M. Gambetta, dit qu'il est installé définitivement à Paris, depuis 3 jours, rue Saint-Didier.

Lord Lyons donnera mardi prochain un grand dîner à l'ambassade britannique, à l'occasion de la reprise des négociations relatives au traité de commerce anglo-français.

L'administration de la guerre vient de commander, à la fonderie de Ruelle, quatre canons du poids de 12,000 kilogrammes chacun.

À la suite d'un incendie qui s'est déclaré hier à Mont-de-Marsan, et dans lequel cinq familles d'ouvriers ont éprouvé des pertes évaluées à trois mille francs, le ministre de l'intérieur a envoyé un secours de cinq cents francs.

Etranger

Italie

La défense des côtes

Rome, 23 octobre. — Parmi les divers projets que le gouvernement italien présentera à la Chambre, il en est un relatif à la défense des côtes.

Le ministre, dans ce projet, trace un programme assurant l'achèvement de la défense des côtes dans un petit nombre d'années.

Pendant un moment, ils restèrent immobiles l'un devant l'autre, silencieux, affreusement troublés, si rapprochés que leur haleine se confondait presque. Instinctivement, ils baissaient les yeux, chacun redoutant que l'autre y pût lire les secrets de sa pensée.

Le cœur de Norbert battait à rompre sa poitrine, sa raison s'égarait.

Il tenait la main sur sa fameuse lettre. La remettrait-il ?

Au dernier moment, il eut peur. C'était là une de ces démarches sur lesquelles on ne peut plus revenir. Le péril l'éclaira.

Il revint, comme en traits de feu, sa lettre entière et la jeta ce qu'elle était, une déclamation puérile et ridicule.

L'inspiration devait le servir mieux que toutes les peines qu'il avait prises. Rassemblant toute son énergie, il eut le courage de rompre le premier le silence.

— Si j'ose ainsi me présenter devant vous, mademoiselle, commença-t-il de cette voix rauque et voilée que donne l'extrême émotion, c'est qu'une inquiétude insoutenable me déchirait. Aviez-vous seulement pu regagner Sauvebourg, blessée comme vous l'étiez ?

Il s'arrêta, espérant un mot d'encouragement qui ne vint pas. Il poursuivit donc :

— Je brûlais de courir au château demander de vos nouvelles, mais vous m'aviez défendu de parler du malheureux accident... pour rien au monde je ne vous aurais désober.

— Je vous remercie, monsieur le marquis, balbutia enfin Mlle Diane.

— Hier, poursuivit Norbert, j'ai passé la journée ici, comptant les minutes. Me pardonneriez-vous ma folie ? Je me disais que peut-être, ayant vu ma douleur, vous devriez me les avoir, que vous en auriez pitié, et qu'alors, vous daigneriez...

Déraillement d'un train

Pise, 23 octobre. — Le train direct 37 a déraillé, ce nuit, à trois heures vingt-deux minutes, sur la ligne de la Spezia à Pise, entre Sarzana et Avozza. Il y a un mort et vingt blessés.

Angleterre

L'Angleterre et l'île de Chypre

Londres, 23 octobre. — Le Times dit au sujet de l'avenir de l'île de Chypre que l'Angleterre ne saurait jamais retomber sous le pouvoir arbitraire des pachas turcs. Les Cypriotes auxquels on a fait goûter l'égalité des droits civils et politiques.

Ce qui importe avant tout, c'est de ne pas tarder à prendre les mesures indispensables pour assurer la sécurité des personnes et de la propriété ; l'industrie nationale fera le reste.

Puis il faudra songer aux travaux publics, non point immédiatement, mais au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir. Si on se hâtait trop dans cette voie, c'est l'Angleterre qui en supporterait les conséquences.

L'île de Chypre a très peu fait pour réaliser les espérances que les Anglais avaient conçues.

L'Angleterre attendait de l'acquisition de Chypre un accroissement de ses propres forces ; elle avait eu l'intention d'en faire une place d'armes, mais ce rêve est bien vite évanoui.

Il n'est resté que l'île avec ses charges. Le maréchal a conclu sur de fausses prévisions et sans succès, mais il est conclu et il devra recevoir son exécution. L'Angleterre, comme cela est probable, en être le seul exécuteur.

Accident de chemin de fer

Un accident de chemin de fer a eu lieu ce matin à Leicester. Il y a trois morts et huit blessés.

Les événements de Saïda

Madrid, 23 octobre. — Dans une des dernières séances du congrès, le député démocrate Carvajal a demandé au ministre des affaires étrangères de soumettre à la Chambre la correspondance diplomatique relative à l'affaire de Saïda et de tous les documents ayant trait aux réclamations françaises pour la réparation des dommages causés aux nationaux français dans les insurrections canariennes et cubaines.

Le marquis de Vega de Armijo a affirmé catégoriquement que tous les documents relatifs à l'affaire de Saïda avaient été insérés, sans exception, dans le Livre Blanc que ces documents, ainsi que ceux relatifs aux réclamations françaises étaient en ce moment soumis à l'examen du Sénat, et qu'ils seraient déposés le plus tôt possible sur le bureau du Congrès.

Le ministre a ajouté qu'il déposera en même temps les documents ayant trait aux affaires marocaines et l'exécution de la convention signée lors de la conférence de Madrid, qui ont été également réclamés par M. Carvajal.

On peut donc s'attendre à un intéressant débat au Congrès sur les diverses questions qui ont fait l'objet de documents diplomatiques.

Mesures contre le choléra

Un télégramme du ministre d'Espagne à Tanger et prime les craintes que le choléra éclate au Maroc, suite du retour des pèlerins de la Mecque.

Il demande des précautions pour empêcher la propagation de l'épidémie en Espagne.

LES CONSTITUTIONS DE LA FRANCE

Voici d'après le National, le tableau des Constitutions dont la France a été gratifiée depuis quatre-vingt-dix ans :

1. Constitution du 14 septembre 1791.
2. — du 24 juin 1793.
3. — de l'an II (décembre 95).
4. — de l'an III (août 95).
5. — de l'an VIII (décembre 93).
6. Sénatus-consulte de l'an X (août 1802).
7. — de l'an XII (mai 1804).
8. — de septembre 1807.
9. — du 6 février 1813.
10. Constitution du 6 avril 1814.
11. Charte du 4 juin 1814.
12. Acte additionnel du 22 avril 1815.
13. Constitution inachevée de juin 1815.
14. Retour à la Charte, 7 juillet 1815.
15. Charte de 1830 (14 août).
16. Constitution de 1848 (12 novembre).
17. Constitution de 1852 (11 janvier).
18. Sénatus-consulte du 7 novembre 1852.
19. — du 1^{er} février 1851.
20. — du 18 juillet 1866.
21. — du 9 septembre 1869.
22. — du 21 mai 1870.
23. Décret provisoire du 17 1871.
24. Constitution Rivet du 30 août 1871.
25. Etablissement du Sénat, 20 nov. 1875.
26. Constitution du 25 février 1875.

Soit donc, en moyenne, en tenant compte de toutes les modifications ou additions, une constitution tous les quatre ans.

L'auteur de cet intéressant travail a également additionné le temps employé à l'élaborer et à voter l'édifice politique du pays. Il est arrivé ainsi à trouver un total d'environ cent vingt mois, soit, autrement dit, juste dix années. Ce qui ne donne, pour un siècle, seize années pleines absorbées par des travaux législatifs.

grossier et mal élevé, absolument indigne d'elle, il lui montrait au cerveau des bouillées de rage folle.

A qui devait-il s'en prendre de n'être, par les façons et par l'éducation, qu'un paysan, un rustre ? A son père. Ah ! si le duc l'eût élevé selon sa condition, il connaîtrait les usages de la belle compagnie et saurait comment en parler aux jeunes filles pour s'en faire aimer.

Et cette raison s'ajoutant à toutes celles qu'il croyait avoir de haïr son père, sa haine redoublait.

Cependant, ce que Mlle Diane avait préparé et prévu, se réalisait.

Norbert ne pouvait oublier qu'elle lui avait dit que tous les jours elle passait par ce sentier où il l'avait rencontrée.

Donc, il pouvait se trouver sur son passage, repasser sa maladresse.

En ce moment, il lui semblait qu'il avait mille choses à lui dire, et que si elle était là il trouverait des paroles pour l'émouvoir.

N'importe, il pouvait être trahi par sa timidité, et il passa la nuit à méditer et à écrire une lettre qu'il se proposait de lui remettre.

Ah ! il eut du mal. Il déchira et brûla plus de quarante brouillons.

Ecrire : « Je vous aime » tout simplement, lui semblait hardi et mésestant, et il s'épuisa à chercher l'équivalent de cette phrase sublime.

Enfin, sur le matin, il crut avoir composé un chef-d'œuvre.

Il se jeta sur son lit, dormit mal, et aussitôt après le premier déjeuner, il prit son fusil, siffla Bruno, et alla se poster à l'endroit précis où la veille il avait vu Mlle Diane gisant à terre, évanouie.

Helas ! c'est vainement qu'il attendit.

Les heures se traînaient lentes, éternelles, toutes pleines de fébriles impatiences. Elle ne vint pas.

Un instant, il eut la pensée d'aller s'informer d'elle chez la Besson, il n'osa.

Il y avait longtemps que le soleil était couché quand Norbert se décida à rentrer. Les plus cruelles angoisses l'obsédaient.

On l'eût certes bien surpris si on lui eût dit qu'en ne se montrant pas, Mlle de Sauvebourg obéissait à un calcul.

Cela était ainsi cependant.

Et même, pennant que Norbert, en proie aux plus affreuses incertitudes, l'attendait et se désespérait, par deux fois elle était venue l'observer en prenant bien des précautions pour ne pas être vue.

C'était la le trait d'une coquette expérimentée, et Mlle Diane sortait du couvent. Mais au couvent, on apprend surtout ce qu'on n'y enseigne pas.

Le lendemain, après s'être assurée que Norbert l'attendait encore, elle se serait peut-être retirée comme la veille, sans une circonstance fortuite.

Norbert, en effet, était revenu à cette place qu'il considérait comme sacrée, et il s'était juré qu'il y reviendrait tous les jours, tant qu'il n'aurait pas revu Mlle Diane.

Il s'était assis tristement sur le rebord du fossé, et son chien Bruno était couché à ses pieds.

Au moment où Mlle de Sauvebourg arrivait au coin du bois de Bivron d'où on apercevait le sentier, le bel épagneul la devina. Il se dressa, aboya joyeusement et s'élança vers elle.

Il n'y avait pas à hésiter, elle avança rapidement. Tiré à l'improviste de ses rêveries, d'un bond Norbert se releva.

Mais si prompt que fut son mouvement, il lui prit dix secondes, et quand il sauta sur le sentier, il se trouva en face de Mlle de Sauvebourg.

Ils devinrent fort rouges tous deux, elle plus encore que lui, toute bouleversée de cette idée que peut-être elle avait été surprise se cachant pour observer.

Il n'acheva pas, effrayé de sa hardiesse, confus de l'apparence d'impertinente présomption de qu'il allait ajouter.

Mlle de Sauvebourg, pourtant, ne parut point étonnée.

— Hier, répondit-elle de son air le plus candide, j'ai été retenue par ma mère.

C'était tout dire... ou rien.

C'était, selon qu'on le prendrait, la reconnaissance d'un rendez-vous tacite où elle n'avait pu venir, simplement une formule de banale politesse.

Le secret des réponses équivoques, elle ne l'avait pas appris au couvent. Toute femme le possède à sa naissance. Mais Norbert était trop naïf pour saisir la nuance.

— Depuis deux jours, reprit-il, j'ai perdu la session de moi-même et mon libre arbitre. Depuis il me faut cesser de penser que j'ai failli commettre un horrible crime, et que je vous ai vu sous vos sombres, étendue à terre, sans mouvement plus blanche qu'une morte !

Comment oublier que, penché vers vous, j'ai vu votre réveil, que je vous ai soulevée, que votre s'est appuyée ici, sur mon bras !... Elle n'y a posé qu'un instant, et pourtant il me semble que je vous y ont laissé comme un parfum pénétrant, délicieux qui m'enivre, et qui ne saurait s'évaporer quand je vivrais des siècles !...

Monsieur le marquis !... murmura Mlle Diane.

Ce fut dit si bas qu'il ne l'entendit pas : il poursuivit :

— Ah ! si vous saviez... si vous saviez ! J'étais éperdu, l'autre jour, que je n'ai pas pu trouver parole pour exprimer ce que je ressentais. Comme l'aurais-je osé, d'ailleurs ! Mais lorsque vous m'avez disparu, là-bas, au détour de l'allée, quand cessé d'apercevoir votre robe bleue, il m'a semblé que la nuit, tout à coup, se faisait, et que mon cœur cessait de battre...

Plusieurs de ces constitutions ne figurent, il est vrai, que pour mémoire.

Après la loi de 1807, qui supprima le tribunal et les attributions du Corps législatif, la loi du 5 février 1813, qui donna à l'empereur la possibilité de la régence ;

La loi du 10, travail sur lequel se livrait le Sénat de l'Empire, pendant que les alliés envahissaient la France, et par lequel il déclarait Napoléon déchu et Louis XVIII appelé — absorba nos législateurs du 1^{er} au 16 avril 1814.

On peut voir, d'autre part, que les deux constitutions qui se maintinrent le plus longtemps sans modifications furent la Charte de 1814 (à sa réadoption du 7 juillet 1815) et la Charte de 1830.

APPEL DES RECRUES EN 1881

Voici quelques nouveaux détails sur l'appel des recrues en 1881 :

Ainsi que nous l'avons annoncé, cet appel aura lieu le 10 et le 14 novembre, pour les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre ;

Le 16 novembre, pour ceux de la seconde portion de la même année, ne devant servir qu'un an ;

Le 10 décembre, pour le contingent de l'armée de mer.

Dès à présent, les dévancements d'appel sont ouverts pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés.

Cet appel comprend la première partie de la classe de 1880 et les ajournés des classes de 1878 et 1879 qui ont été reconnus propres au service actif en 1881 et qui n'ont à invoquer aucun motif de dispense.

L'armée de terre va recevoir 134,620 hommes dont : 116,243, au titre de la première portion, pour le service de cinq ans à partir du premier juillet dernier ; 28,377, au titre de la deuxième portion, pour le service d'un an à partir du jour de l'incorporation.

La répartition de ce contingent est la suivante : Infanterie, 100,294 hommes, dont 72,907 de la première portion et 27,387 de la deuxième portion. Cavalerie, 17,946 hommes de la première portion. Artillerie, 25,902 hommes, dont 15,689 de la première portion et 10,213 de la deuxième portion. Génie, 2,885 hommes de la première portion.

Traîn des équipages, 2,778 hommes de la première portion.

Services administratifs, 5,429 hommes, dont 4,652 de la première portion et 777 de la deuxième portion.

Le ministre de la guerre a fait suivre ses dernières statistiques d'instructions qu'il nous paraît inutile de reproduire ici.

Nous ne pouvons cependant nous dispenser de remarquer que, pour la première fois, il est prescrit très sérieusement aux chefs des bureaux de recrutement de ne classer dans l'infanterie que les jeunes soldats les plus vigoureux, les plus aptes au service et à la marche, d'incorporer dans la cavalerie légère tous les hommes qui ont des principes d'équitation, sans hésiter, même s'ils n'ont que le minimum de la taille exigée pour servir, c'est-à-dire 1 m. 54, enfin de n'admettre dans les sections de comms et de troupes non combattantes que les jeunes gens qui n'ont pas une constitution physique assez solide pour supporter les fatigues du service militaire actif.

C'est l'infanterie qui peine le plus de toute l'armée, et si on l'avait toujours recrutée avec soin, il est probable que nous n'aurions pas en ce moment tant de malades dans le corps expéditionnaire de Tunisie. Nous sommes heureux de constater qu'en tout cas la leçon n'a pas été perdue.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN » DU RHONE

LOIRE

Conseil municipal de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 23 octobre. — Notre conseil municipal doit prochainement se réunir en session extraordinaire. Comme toujours les écoles communales tiennent une bonne place dans les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous y remarquons entre autres choses excellentes, le projet de création de deux nouveaux groupes scolaires et la laïcisation de 4 écoles et d'un asile.

Encore quelques efforts et cette œuvre de laïcisation si utile et surtout si urgente sera un fait accompli à Saint-Etienne.

Nous ne saurions trop féliciter nos édiles.

L'ouragan d'hier

Comme nous le disions hier, la pluie pouvait seule abattre l'ouragan et c'est en effet ce qui a eu lieu.

Dès huit heures du soir elle a commencé à tomber avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre. Impossible d'énumérer le nombre des cheminées qui ont été moissonnées.

Pas d'accident de personnes heureusement.

Incendie

Vers 11 heures 1/2 du soir, un violent incendie, dont les causes sont inconnues et qui pourrait bien être attribué à la foudre, a détruit à Méons une écurie appartenant au sieur Jean-Baptiste Renard.

Les pertes, qui s'élèvent à sept ou huit cents francs, sont couvertes par une assurance.

Accident

Aujourd'hui, à trois heures et demie du soir, rue St-Louis, M. Noël Desjoux, âgé de 85 ans, — qui a donné son nom à la source thermale bien connue sous le nom de Noël — a été renversé par un camion appartenant au sieur Moulin, voiturier, rue de la Fraude et conduit par le nommé Heurtier.

M. Desjoux a reçu de graves contusions.

Il a été reconduit en voiture à son domicile, après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Rey.

Quant à l'auteur de l'accident qui a cherché à fuir, il a été rejoint près du domicile de son patron.

ISERE

La police des mœurs

Grenoble, 23 octobre. — Nous nous étions abs-tenus jusqu'aujourd'hui de parler des faits repro-chés à la police des mœurs de notre ville, mais devant le parti pris de vouloir étouffer cette affaire, nous ne pouvons éviter de nous joindre à nos confrères de la presse républicaine et à ceux de la presse con-servatrice pour demander que la lumière se fasse sur ces bruits.

Ce matin, le *Courrier du Dauphiné* demande à

M. le commissaire central ce qu'il penserait, d'un de ses agents qui, quoique marié, s'afficherait avec une fille de mauvaise, et passerait avec elle les loirs que lui laisse le service ?

2° D'un agent qui achèterait à la halle pour 20 fr. de beurre, à crédit, au nom d'un de ses collègues ;

3° D'un agent qui extorquerait des diners aux aubergistes en les menaçant de leur dresser des procès-verbaux s'ils se plaignaient ;

4° D'un agent qui irait déranger un ménage et qui répondrait aux plaintes du mari par des menaces.

Nous passons maintenant la parole à M. le com-missaire central de Grenoble.

Compagnie du P.-L.-M.

On nous assure que la Compagnie P.-L.-M. fait étudier un projet de construction de grands hôtels dans les Hautes Alpes, pareils à ceux établis en Suisse et en Savoie.

Is seraient établis un à la Grave, un autre à Ville-Vallouise et un troisième à Briançon ou à Monestier.

Nouvelles théâtrales

Les artistes de notre troupe théâtrale ont fini hier soir leurs débuts.

Ils ont tous été reçus à l'unanimité des suffra-ges.

Eroulement d'une maison

Saint-Marcellin, 23 octobre. — Dans la soirée d'avant-hier, une maison en construction s'est subitement écroulée.

Cet accident serait le résultat des dernières pluies.

On n'a heureusement que des pertes matérielles à déplorer, elles s'élèvent à la somme de 4,000 fr.

LES NOIX

En 1396, le conseil de la ville de Rouen délibéra que, pour l'honneur de la cité, si l'on pouvait se procurer deux boisseaux de bonnes noix, il en se-rait présenté la moitié à Mgr le chancelier et l'autre à Messire Guillaume de Sons, président au Parlement. Aujourd'hui, si les municipalités de France voulaient offrir des présents semblables, elles trouveraient dans tous les marchés de quoi subvenir à leurs largesses civiques.

Depuis un mois et plus, en effet, toutes les ménagères s'approvisionnent de noix pour les desserts des repas d'hiver, et c'est à cause de cela que j'ai pensé à étudier les noix.

Les fruits du noyer, que les anciens appelaient « glands de Jupiter » sont servis sur nos tables verts ou à l'état de maturité. On les nomme « cer-neux », dans le premier cas, parce que, après avoir fêtu leur coquille en deux, on retire la jeune amande, en la *cernant* avec une pointe de couteau. Les Parisiens mangent les cerneaux assaisonnés de sel et de verjus ou de vinaigre ; en Provence ces additions paraissent inutiles.

Les noix mûres, consommées fraîches au moment de la récolte, ou conservées pendant les mois d'hiver, constituent un aliment qui est à peu près du goût de tout le monde. Nombre de gens les aiment avec passion. De ceux-là étaient Charlemagne et sa femme Hildegarde ; je ne connais personne qui les déteste.

L'illustre gourmand Grimod de la Reynière di-sait : les noix fraîches et les noix sèches sont indi-gestes, mais il mangeait volontiers des unes et des autres. Ainsi font beaucoup de médecins qui ne sa-vent pas mettre d'accord leur bouche avec leur esto-mac.

En réalité les noix sont d'une digestion un peu difficile pour les estomacs délicats, mais il serait ri-dicule de s'exagérer cette difficulté. Certes, jamais je ne conseillerais à un dyspeptique tributaire des eaux de Vichy, de déjeuner d'une douzaine de noix et d'un morceau de pain sec, mais toujours je permet-trai à un individu bien portant, quel que soit son tempérament, de grignoter au dessert deux ou trois de ces fruits.

Qu'on ne croie pas, d'après cette déclaration opti-miste, que j'ignore les accusations portées contre les noix par les savants. Je connais le quatrain terri-ble de l'école de Salerne, ainsi tourné :

Après chair et poisson, servez noix et fromage,
Une noix, passe encore, deux noix, grave domage,
Mais trois noix c'est la mort. Mon avis sur les noix,
En résumé, c'est qu'une est préférable à trois.

J'ai noté sur mes tablettes la diatribe lancée en 1793 par le docteur d'Harce et je n'hésite pas à la transcrire ici :

L'usage des cerneaux et des noix est funeste.
Ces productions pleines d'huile ne peuvent qu'affaiblir l'estomac dont elles éludent l'action ; il n'est pas au pouvoir des organes de la digestion d'en extraire une matière nutritive ; elles sortent du corps comme elles y sont entrées, après l'avoir fatigué d'un poids inutile et souvent très nuisible.

Je connais encore les griefs allégués par Pliné et Oribase, parmi les anciens, Buchan, Falconer, Hoff-mann et Aulagnier, parmi les modernes : à tous ces docteurs tant pis du noyer je peux opposer une mul-titude de docteurs tant mieux.

Que le lecteur se rassure : je ne ferai pas défiler devant lui troupe entière ; je me contenterai de lui présenter : Alexandre de Tralles qui recommandait les noix comme vermifuge ; Galien qui les disait fort propres à donner de la vigueur ; Mithridate qui les recommandait comme contre-poison ; Le Tellier qui les croyait aptes à préserver de la peste ; et enfin Antoine du Pinet assurant qu'elles régularisent la fonction mensuelle du sexe féminin.

Entre ces opinions si ennemies, la sagesse n'hésite pas : il n'adopte ni les unes ni les autres — et il con-tinue à manger des noix, s'il les aime, tant que la vétusté ne les a pas rendues immangeables, par suite du rancissement de l'huile qu'elles contiennent.

Après l'énumération des vertus ou des vices pro-bématiques des noix, il est convenable de dire les propriétés médicinales vraies des produits pharma-centiques que fournit le noyer.

Ces produits sont extraits du fruit vert, du fruit mûr, des feuilles et de l'écorce.

L'écorce du fruit vert appelée « brou » est un bon dépuratif qui entre dans la tisane anti-syphilitique de Pollini. Le suc du brou, employé chez les Ro-mains pour teindre les cheveux, rend des services contre les verrues et la teigne.

Avec le fruit mûr on fait de l'huile de noix dont Galien se servait pour panser les plaies de mauvaise nature et que nous faisons entrer encore dans quel-ques liniments adoucissants.

Les feuilles de noyer en décoction sont vermifu-ges. Entre les mains de Négrier, elles ont rendu des services dans la scrofule, et Vidal de Cassis a popu-larisé leur usage contre la leucorrhée. Grâce à un extrait préparé avec ces feuilles, le docteur Luton, de Reims, a pu relever considérablement les forces des phthisiques. En Angleterre, on met les cheveux à l'abri des piqures des mouches en les lavant avec une eau dans laquelle on a fait bouillir une forte quantité de feuilles de noyer.

A propos des feuilles, je crois devoir protester contre un préjugé qui leur est relatif. Il est faux qu'il soit dangereux de s'endormir à l'ombre des noyers : il est faux que cet ombrage donne la fièvre. Quelques sujets impressionnables peuvent, dit Le-lioux de Savignac, éprouver des malaises à proxi-mité des végétaux odorants ; d'autres peuvent pren-dre un refroidissement sous un feuillage épais qui intercepte la chaleur solaire ; mais il n'y a rien dans tout cela de spécial pour le noyer.

L'écorce de noyer a été peu employée en France, elle est purgative et irritante. On s'en sert aux Etats-Unis comme du garou pour les vésicatoires.

Concert de « l'Harmonie Chorale »

Le grand concert annuel donné par l'Harmonie chorale de Lyon, avait attiré une foule énorme dans la salle du Casino.

Disons de suite que la fête a été des plus brillan-tes. Le programme a été rempli assez exactement. On n'a eu à regretter que l'absence de Mme Duper-ron, ex-artiste du Théâtre-Lyrique, qui avait envoyé une lettre d'excuse, basée sur un enrouement dû à notre cruel climat.

L'Harmonie chorale a très bien enlevé un chœur, les *Voix du soir*, et nous a montré qu'elle méritait à juste titre le prix gagné par elle au concours de Mâcon.

Le public a chaleureusement applaudi M. Lacome, un baryton, à la voix puissante, dans le *Pardon de la Madeleine*.

Le succès de M. Salvani, le ténor bien connu, dans le grand air de *Zampa* a été des plus vifs. M. Nerval, dans deux monologues, dits avec son talent habituel, a égayé toute la salle.

N'oublions pas de citer M. Forest, basse chan-tante, fort goûté dans l'air du *Châlet*, Mile Esther, et une jeune élève du Conservatoire qui avait bien voulu remplacer Mme Duperron.

En somme grand succès, qui fait honneur à l'ha-bile directeur de la Société, M. Audouy.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi, 24 octobre, 297^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 35 ; coucher, 4 h. 52. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1795). Partage de la Pologne.

Au lendemain de nos désastres on s'était pris dans l'armée d'une belle ardeur pour l'étude jusqu'alors si négligée de la langue allemande. Certains corps étaient même tombés dans l'excès opposé et avaient créé pour les simples soldats des cours obli-gatoires d'allemand. Puis ce beau feu s'est calmé, et les langues étrangères, celle de nos vainqueurs entre autres, ne sont guère plus en honneur aujour-d'hui que par le passé. Dans les rares régiments où on veut bien encore les étudier, on s'en tient gé-néralement aux vieux systèmes qui permettent d'ap-prendre un peu de grammaire et de littérature, mais pas du tout l'art de parler et d'écrire usuellement.

Il existe pourtant des méthodes rationnelles et expéditives par lesquelles on acquiert en fort peu de temps la pratique d'une langue, c'est-à-dire la chose essentielle au point de vue militaire, comme au point de vue commercial.

Nous signalons cette étude, d'autant plus at-trayante, qu'elle offre un résultat rapide et utile, à nos officiers et à nos sous-officiers. Combien il se-rait plus facile à ceux-ci de trouver un emploi lucra-tif, au moment de leur libération ou de leur retraite, s'ils avaient consacré un peu de leur temps à ap-prendre les langues dont la connaissance est indis-sable dans le commerce.

On se plaint du grand nombre de jeunes étrangers qu'emploient nos commerçants ; mais il faut recon-naître qu'au point de vue des langues ils possèdent une préparation qu'on ne trouve point chez nous, et qu'il serait cependant facile d'acquérir.

Un orage épouvantable a éclaté l'autre nuit sur notre ville, et phénomène assez rare en cette saison, les éclairs et les coups de tonnerre se suivaient pres-que sans interruption.

La foudre est tombée, à 2 heures, sur la maison portant le n° 32 de la rue Moncey. Heureusement tout s'est borné à des dégâts matériels sans grande importance, quelques tuiles brisées. Les habitants réveillés par le bruit formidable en ont été quittes pour la peur.

Suicide à Sourcieux-sur-l'Arbresle

Avant hier, un jeune homme de 27 ans, Etienne Laurent, domestique chez M. Fouillat, propriétaire à Sourcieux-sur-l'Arbresle, s'est pendu dans le cellier de son patron, au moyen d'une corde fixée à une poutre du plafond.

Quand on le découvrit, le corps était déjà froid, et tous les soins pour le rappeler à la vie ont été inu-tiles.

Le malheureux qui avait travaillé aux champs, comme d'habitude, pendant toute la journée, à son retour, avait profité d'un moment où il était seul, pour mettre fin à ses jours.

Laurent était très estimé de tous ceux qui le con-naissaient et rien ne faisait prévoir sa lugubre réso-lution.

Ces jours derniers, un cruel accident est arrivé dans l'atelier de M. Carron, rue de Marseille.

Un enfant de 10 ans, Jean-Baptiste Guérin, était occupé à tourner la manivelle d'une machine à per-cer le fer, lorsque par suite d'un faux mouvement, sa main gauche fut saisie dans un engrenage. Les dents des rouages lui coupèrent la moitié de l'index et lui broyèrent le pouce.

Le pauvre petit a été transporté à l'hospice de la Charité.

Cet accident ne peut être imputé à M. Carron ; qui à diverses reprises avait défendu de laisser travail-ler cet enfant qui était amené par un de ses ouvriers.

Hier, à 6 h. et demie du soir, une énorme planche faisant partie d'un échafaudage dressé contre une maison en réparation, impasse Roquette, n° 2, est tombée avec un fracas épouvantable sur le trot-toir.

Dans sa chute, elle a brisé la porte du domicile des époux Ducloux, au rez-de chaussée, et a atteint à la main droite la femme qui se trouvait sur le seuil, lui écorchant plusieurs doigts.

La blessée a reçu les soins nécessaires à la phar-macie Mariel, place de la Pyramide.

Un triste accident est arrivé avant-hier soir, à 10 heures et demie, dans le quartier de Champfleu-ry, près de la Buire.

Des malfaiteurs venaient de s'introduire, en es-caladant un mur, dans un jardin appartenant à une maison habitée, lorsqu'ils furent aperçus par M. René Brunet, ouvrier maçon.

Ce dernier saisit un fusil armé, épaule, presse la détente et... l'arme éclatant dans ses mains, lui les mutila horriblement.

Pendant que les voleurs prenaient la fuite, les voi-sins, réveillés par la détonation, s'empressent d'ac-courir et de porter secours au blessé.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Hier matin, l'amputation de l'avant-bras gauche ayant été reconnue nécessaire, il y a été procédé.

L'état du malade est actuellement aussi satisfai-sant que possible.

Une fille Jeanne D..., couturière, rue Pierre-Cor-neille avait donné son cœur à gargon de café, E. André, demeurant rue Ferrandière.

Ce dernier ne s'en est pas contenté et un jour, profitant d'une absence de la belle, a fait main basse sur de nombreux bijoux et divers effets d'ha-billemeut.

A la suite d'une plainte déposée par sa maîtresse E... a été arrêté et écroué à la Permanence.

Les voleurs ne laissent rien traîner.

La nuit dernière, un individu a emporté une table de la valeur de 15 fr. qui avait été laissée sur la terrasse du café Brivat, cours Lafayette.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Une jeune fille, nommée Chevallard, domestique chez Mme Saliman, cours Lafayette, voulant faire transporter à ce domicile une malle entreposée dans une maison du quartier Saint-Georges, eut l'im-prudence de s'adresser à un individu qu'elle ne con-naissait pas.

Celui-ci s'empressa d'aller chercher la malle au lieu indiqué, mais se garda bien de la porter à sa légitime propriétaire. Elle renfermait des effets d'ha-billemeut pour une somme de 80 fr. environ.

Une enquête est ouverte.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Aujourd'hui lundi 24 et de-main mardi 25 octobre, deux dernières représentations des *Mystères de Paris*.

Après-demain mercredi, sans remise, première repré-sentation des *Chénier de Brouillard*, drame en dix tableaux, de MM. d'Ennery et Bourget, joué par la troupe du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

MARCHES DE LYON

Lyon, 21 octobre.

Grains

On a payé :

Blés du Bourbonnais, 30, à 30.50.
Blés du Nivernais ordinaires, 25.75 à 30.
Blés du Dauphiné, 31. »
Seigles, du Dauphiné, 1^{er} choix 20.50.
Seigles, du Dauphiné, 2^e choix, 20.25.
Avoines noires du Dauphiné, 21 à 21.25.
Avoines ordinaires, 20.75 à 21.
Orges nouvelles du rayon, 22.
Orges vieilles, dito, 20 à 20.50.
Maïs, 17.75 à 18.50.
Sarrasins 17 à 17.50.

Farines et Sons

On a payé :

Marques supérieures 57.50 à 59.50
Farines de commerce, 1^{re} 55.00 à 56.50
Farines de commerce, 2^e 53.00 à 54.50
Farines de boulangerie 1^{re} 59.50 à 60.50
Farines rondes sur blé 55.00 à 56.50
Farines rondes ordinaires 54.00 à 55.50
Sons de blés blancs 16.50 à 17.50
Gros sons de blé tendre 14.50 à 15.50
Recoupes de blé tendre 12.50 à 13.50
Fleurages blancs 17.50 à 18.50
— bis 16.00 à 17.50

Bestiaux

Marché de Lyon (Vaise)

Jeudi, 20 octobre. — 5,182 moutons ont été amenés, sur ce nombre 3,793 ont été vendus à raison de 70 à 90 fr. les 50 kilos, poids mort, octroi non compris. Vente moyenne.

Le même jour a commencé le marché aux porcs, 402 étaient à la vente, tous ont trouvé preneurs dans les prix de 70 à 75 fr. les 50 kil., poids vif, octroi compris. Bonne vente.

Vendredi, 21 octobre. — 1,024 veaux étaient sur le mar-ché, sur ce nombre, 979 ont été vendus, dans les prix de 48 à 55 fr. les 50 kil., poids vif, octroi compris. Vente active.

Le même jour 447 bœufs étaient à la vente ; sur ce nombre 329 ont été vendus de 60 à 75 francs les 50 kilos, poids mort, octroi non compris. Mauvaise vente.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 22 octobre.

La cote des Conso'lidés n'a pas varié et le 3 O/O bel-tannique est bien établi à 90. Mais le 5 O/O, dont les pre-miers cours atteignaient une grande hésitation, s'est élevé par échelons de 116.55 à 116.75, et reste à ce der-nier prix. Il y a donc une amélioration.

Cette amélioration s'est étendue au marché des valeurs dont les tendances attestent un retour de confiance et plus de calme dans l'esprit de la clientèle.

D'autre part, l'opposition qui a pris le marché au dé-pourvu au commencement de la semaine s'est affaiblie, et l'opinion va s'établissant que la prochaine liquidation sera moins précaire que celle du 15 octobre.

Le Crédit foncier a évalué dans 5 limites plus étroites que la veille et clôture à 1690.

La Banque d'Escompte qui finissait hier à 850 a gagné 10 fr.

La Société générale a fait 845 et 850 ; le Crédit lyonnais reste à 890, la Banque égyptienne à 925.

C'est donc en somme une bonne journée pour le groupe des actions financières.

Les actions du Crédit général français sont au nombre des valeurs qui profitent le plus du raffermissement du marché ; il n'y avait pas à le douter.

On touchera le 10 novembre 35 fr. par action non libérée. Indépendamment même des motifs si puissants qui engagent à entrer dans cette valeur, l'importance de ce coupon suffit pour motiver les achats immédiats.

Cette considération est tellement bien comprise sur la place que les cours du comptant sont plus élevés que ceux du terme ; excellent signe pour une valeur de pla-cement.

Du Crédit de France nous ne dirons qu'un mot : il con-servait ses plus hauts cours à 850.

CHOSSES & AUTRES

Un double pari

Deux enfants du Cantal parlaient des récits des voyageurs :

— Il paraît que les Arabes mangent des hannetons

— Tu plaisantes !

— J'en mangerais bien, moi. Pas pour rien, par exemple, mais dans un pari !

— Dix francs, si tu le fais.

— C'est tenu.

Aussitôt on se met en quête, et on se procure un cent de hannetons. Le parleur mange la moitié du plat. L'autre le regarde :

— Dame ! dit-il, cela n'a pas l'air si malin que cela ! Je mangerais bien l'autre moitié si on me payait.

— Dix francs, si tu arrives à faire comme moi !

— Tope là !

Et il mange l'autre moitié. Mais tout à coup, quand le festin est fini, ils se regardent tous deux avec désappointement :

Sommes-nous bêtes ! Maintenant tu ne dois dix francs, je te dois dix francs, nous sommes quittes, et nous avons mangé du hanneton pour rien !

La vallée des roses

L'Orient est le pays des parfums et parmi ceux-ci l'essence de rose est sans contredit la plus estimée. Quelques vallées privilégiées ont la spécialité de la production de cette essence, et l'une d'elles existe en ce cultivate des rosiers. C'est le cas de la vallée de Kezauk, dans la Roumélie.

Pendant le temps de la floraison, c'est-à-dire du début d'un grand : partie de l'année, de la base au sommet des collines on ne voit que des roses épanouies, on voyage à travers un milieu d'une forêt de rosiers, partout des rosiers et rien que des rosiers. On croit, le parfum que répandent ces milliers de fleurs. Ce parfum est très pénétrant ; il s'attache même avec excès à nos vêtements, à la barbe, aux cheveux, et lorsqu'on a rogné la plume il vous reste pendant plusieurs jours.

L'essence de rose est obtenue par la macération des roses dans des vases de forme spéciale. Chaque fleur est fournie une petite gouttelette qui monte à la surface de l'eau et est précieusement recueillie. La goutte d'essence que met une dame dans son mouchoir représente le parfum d'un moins une vingtaine de roses.

Mots de la fin

Tiens, vous voilà !

— Me voilà !

— D'où sortez-vous ?

— Je viens d'être malade.

— Comment, depuis deux mois ?

— Oui.

— Vous avez donc été bien gravement malade ?

— Non, au contraire !

— Au contraire !

— Oui, j'ai eu une petite maladie, mais j'ai été soigné par un grand médecin.

Dans une chambre d'hôtel.

— Garçon, fait le voyageur, avez l'obligeance de dire à mon voisin d'en haut de ne pas faire tant de tapage en retirant ses bottes.

— Monsieur, c'est une dame qui demeure au-dessus de vous !

— Alors, dites-le à ces messieurs.

Calino s'est marié. Depuis lors, il étudie avec ferveur la philosophie.

L'autre jour, il découvre dans un traité la phrase fameuse :

« L'homme est un être pensant. »

Calino s'est empressé d'écrire en marge :

« Et la femme, un être dépendant ! »

— Dis donc, Barbichu, viens-tu prendre un apéritif ?

— Impossible, mon modèle m'attend à l'atelier je suis en retard.

— Ton modèle ? je me suis croisé en route avec lui.

— Alors nous aurons de beaux produits.

Echo océanien :

Un chef canaque vient trouver le missionnaire catholique et lui demande le baptême.

Le prêtre s'efforce de lui faire comprendre que la religion n'admet pas la polygamie et qu'il lui faudra rompre avec ses dix-huit femmes, moins une.

Le chef se retire, la tête basse.

Quatre mois après, il revient, le sourire sur les lèvres, tout fier le nez levé.

— Cette fois, lui dit-il, vous pouvez baptiser grand

— Et vos femmes, qu'en avez-vous fait ?

— L'insulaire, avec un mélancolique sourire :

— Je les ai mangées.

Bulletin hebdomadaire des soies

La physiologie du marché ne s'est pas modifiée cette semaine. Les affaires n'ont eu qu'un faible courant, sans être pourtant aussi calmes qu'on les a vues souvent surtout après une période d'activité comme celle que nous venons d'avoir. Un arrêt était fatal à la suite du mouvement fiévreux de septembre. On l'envisage jusqu'ici avec une impossibilité absolue, et rien ne fait prévoir que les détenteurs doivent se départir de leur confiance. Il semble, d'ailleurs, que les acheteurs eux-mêmes partagent les mêmes idées, car ils s'abstiennent d'essayer des offres en baisse, comme ils ne se gênaient pas jadis pour le faire dès qu'un ralentissement se produisait.

Il faut bien dire que l'attitude des vendeurs n'est guère de nature à autoriser la moindre idée de faiblesse. La marchandise est moins offerte que jamais ou si des propositions sont faites c'est avec des prétentions telles qu'il est facile de sentir que même à l'heure actuelle la tendance reste à une nouvelle hausse plutôt qu'à une détérioration quelconque des cours.

En somme statu quo : acheteurs et vendeurs se tenant sur la réserve ; prix très fermes : tel est le bilan de la semaine.

En fabrique, la situation reste très bonne. Les commissions d'Amérique et de Paris se donnent régulièrement. Celles d'Angleterre se font plus attendre, ce qu'il faut sans doute attribuer à certaines craintes financières et politiques qui existent dans ce pays.

SPECTACLES DU 24 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui lundi, à 7 heures 1/2, *Si j'étais roi*, opéra omique en 3 actes.
Divertissement.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui lundi, *Un Voyage d'agrément*, comédie nouvelle en 3 actes.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui lundi, à 7 h. 1/2, *les Mystères de Paris*, drame en dix tableaux, par les artistes de la Porte-Saint-Martin.

Demain mardi, première représentation des *Chevaliers du Brouillard*.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Le directeur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*
18, quai de l'Hôpital.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA VILLE DE LYON

Lundi 24 Octobre et jours suivants

MISE EN VENTE

D'une grande quantité d'affaires nouvelles très importantes qui seront vendues à des prix considérablement réduits, en Lainages, Fantaisies, Etoffes pour ameublements, Draperies, Fourrures, Confections, Costumes, Soieries, Châles des Indes et Dentelles pour corbeille de mariage.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

COMPTOIR DES SOIERIES

DRAP de France, noir, largeur 56 centimètres.	2.45
DRAP de Lyon, noir, largeur 58 centimètres.	3.90
CACHEMIRE de soie, dans toutes les nuances foncées, largeur 18 centimètres.	2.75

COMPTOIR DES CHÂLES DES INDES

CHÂLES des Indes brochés, nuances blanches, valeur réelle, 300 fr.	95.00
CHÂLES des Indes brochés, dessins très variés, valeur, 800 fr.	300.00

AFFAIRE HORS LIÈNE

CHÂLES long, véritable cachemire, d'une valeur de 1, 60 fr.	690.00
---	--------

COMPTOIR DES DENTELLES

Choix considérable de Valenciennes, Chantilly et application d'Angleterre, pour garnitures, évoluant dans toutes les hauteurs, vendues avec une réduction de 50 0/0	
---	--

Comptoir des lainages pour robes et costumes

TARTAN écossais, envers foncé	0.40
DRAP du nord, nuances nouvelles et teintes naturelles, largeur 1 m. 20.	0.75
ARMURE nationale 3/4 laine, toutes les nuances, valeur 1 fr. 90.	1.25
CROISÉ indien pure laine, tissus unis, nuances nouvelles, valeur 2 fr. 20.	1.45
VELOURS anglais noir, à 2 fr. 25 et 1 fr. 75 à	1.45
1.000 COUPES et coupons de 7 à 12 mètres, écossais anglais, gr. occas.	0.60
1.500 COUPES et coupons de 8 à 14 mètres, tissus uni et rayé, val. 1.25.	0.90

COMPTOIR DES ÉTOFFES NOIRES

ALPAGA noir brillant, à.....	0.45
MÉRINOS noir pure laine, largeur 0.90, à.....	1.30

COMPTOIR DES ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

TOILE Lampas, genre soierie, larg. 1 m. 30.	1.95
TAPISSERIE de Cordane, avec et sans métal, largeur 1 m. 30.	2.95

COMPTOIR DES TAPIS ET CARPETTES

500 PEAUX de montons, pour descente de	6.90
150 CARPETTES moquette, veloute française, valeur, 45 fr.	18.90
300 MILIEUX de salon, moquette française, 23 sur 3.	59.00
200 PIÈCES moquette, veloute française, valeur, 9 fr.	5.90
RIDEAUX Da lot, hauteur 3 m. Le rideau...	8.90

COMPTOIR DES MANTEAUX

ROTONDE avec cachemire, doublée fourrure.	49.00
---	-------

PALETOT drap, garni satin

JAQUETTE drap, forme nouvelle, genre tailleur.	39.00
--	-------

COMPTOIR DES ROBES ET COSTUMES

COSTUMES étoffe fantaisie	29.00
COSTUME en cachemire sergé riche	65.00

COMPTOIR DES DRAPERIES ET FLANELLES

DRAP molleton, pour robes et confections, largeur, 1 m. 40.	1.45
MOLLETON pour robes de chambre, belle qualité.	2.25
FLANELLE blanche, lisse et croisée, pure laine (occasion), 1,25 et.....	1.60

La semaine des cadeaux organisée par les Grands Magasins de Nouveautés

A LA VILLE DE LYON

SE CONTINUERA CETTE SEMAINE

Pour tout achat de 10, 15 et 25 fr., il sera donné en prime un objet de Chine, du Japon ou autres au choix de l'acheteur, et selon l'importance de l'achat.
Pour tout achat de 25 fr., un billet de la Leterie Nationale Algérienne ou un objet de fantaisie, pour 50 fr. 2 billets, pour 100 fr. 4 billets et ainsi de suite (Le gros lot est de 500,000 fr.)

HORAIRE GÉNÉRAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'été 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE 11,39
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,35	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	1,39
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	6,05	7,05 Charbonn.	8,40	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,41	—	7,30	—	11,43	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

RAPIDE 2,31	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,23	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,40	OMNIBUS 11,30	RAPIDE Min. 53
MIXTE Midi 5	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	—	4,50	6,30	DIRECT 8	MIXTE 9,56	EXPRESS 10,43	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,40	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	11
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4,39	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
—	—	5	—	8,05	—	—	—	—	—
12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
—	1,40	—	—	—	5,35	—	—	—	—